

NOTE DE FRAIS ELECTIONS CSE 2021

À TRANSMETTRE A L'ATTENTION DE JULIE PELLOUX
SCE RELATIONS SOCIALES PAR COURRIER OU PAR MAIL
(julie.pelloux@adrexo.fr)



- Cas exceptionnel d'impossibilité de voter à distance ou sur le centre de rattachement

Conformément à l'article 2 « modalités d'organisation du vote électronique » de l'accord sur le vote électronique : « il est convenu que les électeurs auront la possibilité de voter à tout moment pendant la période ouverte du scrutin, de n'importe quel terminal Internet ou Intranet, de leur lieu travail et /ou à distance.

Par ailleurs, pendant la période ouverte du scrutin, les salariés qui le souhaitent pourront voter sur le centre de rattachement. Ce dernier disposera d'un outil digital (ordinateur, tablette, smartphone...) en libre-service avec une connexion au site sécurisé d'élections du prestataire ».

En complément de cet article, il est convenu dans le présent PAP qu'en cas d'impossibilité pour un collaborateur de voter à distance ou sur son centre de rattachement du fait de l'absence d'équipement nécessaire, celui-ci pourra alors se rendre sur le centre Adrexo le plus proche géographiquement de son centre de rattachement pour voter.

Dans ce cas exceptionnel, la Direction prendra en charge le temps de trajet et les frais kilométriques afférents du collaborateur.

NOM Prénom	Matricule (obligatoire)	Agence	Date
------------	-------------------------	--------	------

SOCIÉTÉ : ADREXO

	DATE + DESTINATION + MOTIF	NOMBRE KM	TARIF KM	MONTANT
JUSTIFICATION INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	Vote élections CSE 2021 :			
	<input type="checkbox"/> 1er tour		0,41	
	<input type="checkbox"/> 2nd tour			
	lieu du vote :			
	TOTAL			0,41

TOUTES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS (HORS IK) DOIVENT ETRE ACCOMPAGNÉES DES JUSTIFICATIFS ORIGINAUX (COPIES NON VALABLES). EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIFS AUCUNE PRISE EN CHARGE NE SERA ASSURÉE

	DÉSIGNATION OU CATÉGORIE	MONTANT	NE RIEN INSCRIRE
AUTRES FRAIS			
	TOTAL		

VISA DU SALARIÉ

VISA RELATIONS SOCIALES

TOTAL À PAYER